

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VOUVRAY SUR HUISNE
LE MARDI 30 MARS 2021 à 20h30

Date de convocation : 22 /03/2021

L'an deux mil vingt et un le trente mars à vingt heures trente minutes

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. CIRON Jean-Pierre, maire.

Etaient présents: M. Jean-Pierre CIRON, Mme Dominique COMBE, M. Roger LEBRETON, M. Stéphane CRUCHET, Mme Séverine RHÉTAT, , Mme Pauline RAMON, M Christian LAUNAY , M. Gonzague de MONTESSON, M. Christian AATZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : /

Etaient absents: M. François THOMELIN M. Fabien AVIGNON.

M. Stéphane CRUCHET a été élu secrétaire de séance.

le Compte rendu du conseil municipal du 2 mars 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2021-13

Objet: Approbation du Compte de gestion 2020 du BUDGET CCAS

Le conseil d'administration, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par HELIAS Valérie, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion dressé par HELIAS Valérie, Receveur municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2021-14

Objet: Vote du Compte Administratif 2020 du budget CCAS

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le conseil d'administration siège alors sous la présidence de COMBE Dominique,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. résultats reportés	1 509,38
. dépenses de l'exercice	1 428,58
. recettes de l'exercice	1 491,00
. résultat de l'exercice	62,42
. résultat de clôture 2020	1 571,80

Section d'investissement

. résultat de clôture 2019	0,00
. dépenses de l'exercice	0,00
. recettes de l'exercice	0,00
. résultat de l'exercice	0,00
. résultat de clôture 2020	0,00

Restes à réaliser

. Solde	0.00
---------	------

Adoptée à l'unanimité.

OBJET DE LA DELIBERATION 2021-15 : Attributions et versements des subventions aux associations pour l'année 2021.

Le Maire propose aux conseillers d'attribuer les subventions aux associations et autres organismes pour l'année 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

➤ ALOISIA SCS	150 €
➤ Comice Agricole Tuffé	0 €
➤ Fonds Solidarité Logements - Conseil Déptal	100 €
➤ Restaurants du Cœur	100 €
➤ MFR CFA Coulans sur Gee	0 €
➤ Telethon	100 €
➤ Ligue contre le cancer	100 €

Soit un montant total de 550.00 € qui seront inscrits au Budget Primitif 2021 de la commune.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré vote pour à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2021-16

Objet: Approbation du Compte de gestion

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par HELIAS Valérie, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur, Approuve le Compte de gestion dressé par HELIAS Valérie, Receveur municipal. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2021-17

Objet: Vote du Compte Administratif 2020

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. le conseil municipal siège alors sous la présidence de COMBE Dominique,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

- . résultats reportés 75 921,21
- . dépenses de l'exercice 51 197,70
- . recettes de l'exercice 89 476,38
- . résultat de l'exercice 38 278,68
- . résultat de clôture 2020 114 199,89

Section d'investissement

- . résultat de clôture 2019 -16 496,17
- . dépenses de l'exercice 31 141,83
- . recettes de l'exercice 51 924,25
- . résultat de l'exercice 20 782,42
- . résultat de clôture 2020 4 286,25

Restes à réaliser

- . en dépenses d'investissement 13 709,17
- . Solde -13 709,17

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2021-18

Objet: Affectation du résultat - Exercice 2020

le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :
En section de fonctionnement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2019 75 921,21
- . un résultat positif pour l'exercice 2020 38 278,68
- . soit un résultat de clôture de l'exercice 2020 114 199,89

En section d'investissement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2020 4 286,25
- . un solde des restes à réaliser 2020 -13 709,17
- . soit un besoin de financement de 9 422,92

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2021

- . au compte 1068 (recettes) 9 422,92

En section de fonctionnement de l'exercice 2021

- . le solde au compte 002 (Résultat reporté) 104 776,97

Le budget CCAS est transféré dans le budget de la commune 1 571.80

- . le solde au compte 002 (Résultat reporté) 106 348.77**

Adoptée à l'unanimité.

OBJET DE LA DELIBERATION 2021-19 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2021 de la commune.

Le Budget se présente comme suit :

- Section de Fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 176 648.77 €
- Section d'Investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 110 021.17 €

Les membres du Conseil Municipal après avoir examiné le détail des dépenses et recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement et après en avoir délibéré acceptent le budget proposé et vote pour à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 22 h 30 , Le Maire Jean-Pierre CIRON.

